



Extrait du Registre aux délibérations  
du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

Séance du 26 juin 2024

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 26 juin 2024, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

**5. Règlement temporaire d'urgence de la circulation dans la Grand-Rue (CR 364A) à l'intérieur de la localité de Beaufort (Schoulfest)**

Article 1<sup>er</sup>

Toute circulation et tout stationnement seront interdits sur le parking public vis-à-vis du bâtiment n°59 Grand-Rue à Beaufort. Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 2

Le présent règlement est en vigueur le vendredi 12.07.2024 de 5h00 jusqu'à 23h00.

Article 3

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

Article 4

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Beaufort, le 26 juin 2024

le bourgmestre,  
Jean-Luc Nosbusch,

le secrétaire communal,  
Christophe Bastos  
(contreseing art. 74 loi communale)